

NATIONAL 2 JEUNES - zones 1 et 2
4ème TOUR DU CRITÉRIUM FÉDÉRAL

JUNIORS Garçons et Filles
 CADETS et CADETTES
 MINIMES Garçons et Filles
 BENJAMINS et BENJAMINES

Convocation

DATES : samedi 15 et dimanche 16 Février 2014

LIEU : MER (41500)

Complexe Sportif Bernard Guimont
 rue des Berthelottes
 Tél : 02 54 81 17 11 ou 09 64 15 27 48

Pour toutes les catégories : JUNIORS, CADETS, MINIMES et BENJAMINS MESSIEURS et DAMES

HORAIRES

Pointage

Samedi

09h30 (toutes catégories)

Dimanche

toutes catégories

Début des épreuves

11h00

09h00

Fin des épreuves

vers 19h00

vers 14h30

Toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches (en 11 points)

Responsable Sportif / zone 1+2 jeunes

Gérard VINCENDON-DUC

3, allée du Cerisier

53940 LE GENEST ST ISLE

Tél. (D) : 02 43 69 09 26

Tél. (P) : 06 16 96 27 42

E-mail : gerard.vincendon-duc@orange.fr

JUGE-ARBITRE

Mr Eric DUBÉROS

4 , rue d'Encherville

28700 BEVILLE LE COMTE

Tél : (D)

Tél : (P) 06 61 77 22 74

E-mail : eric.duberos@gmail.com

RESPONSABLES de l' ORGANISATION

Club de l' AMO MER TT

Mr Jean-Marc GUIMONT

5; rue des Revaux

41500 MER

Tél. (D)

Tél. (P) 06 79 78 81 74

E-mail : guimont.jeanmarc@neuf.fr

CONDITIONS MATERIELLES

Tables " bleues "

Balles " blanches "

Prendre note des Infos Diverses (Annexe jointe)

CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2013-2014

Organisation 4ème tour du 15 et 16 Février 2014

INFOS DIVERSES

En cas de forfait prévenir d'urgence :

Gérard VINCENDON-DUC tel 02 43 69 09 26 ou portable 06 16 96 27 42
ou Secrétariat du CD53 tel 02 43 56 11 56

Les forfaits seront remplacés jusqu'au mardi soir 11 Février 2014 à 24h00

Nombre de montées de notre Zones1 et 2 vers la N1 en fonction des catégories après les tours 1, 2, 3 et 4 :

Catégories	Zone 1+2
Elites Messieurs et Dames	2 en N1 Elite
Juniors Garçons et Filles	2 en N1 Juniors ou en N2 Elite
Cadets et Cadettes	2 en N1 Cadets ou en N2 Juniors
Minimes Garçons et Filles	2 en N1 Minimes ou en N2 Cadets
Benjamins et Benjamines	2 en N1 Benjamins ou en N2 Minimes

Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Zones 1 et 2 en fonction des catégories après les tours 1, 2 et 3 :

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre
Elite Messieurs	6	4	3	3
Féminines	3	2	1	1
Jeunes Garçons	3	3	2	2

Nombre de montées de chaque Ligue vers notre Zones 1 et 2 en fonction des catégories après le tour 4 :

Catégories	Ile de France	Pays de Loire	Bretagne	Centre
Elite Messieurs	3	2	2	2
Féminines	2	1	1	1
Jeunes Garçons	2	2	1	1

La montée est acquise lorsqu'il n'y a pas de changement de catégorie

Ces chiffres pourront être revu suite à la réunion après la 4ème tour des responsables de chaque Ligue et des responsables Nationaux

Le Classement de 1 à 48, 1 à 24 ou 1 à 16 est administratif : il pourra être modifié par tirage au sort du Juge-arbitre et selon les forfaits et repêchages éventuels.

Le joueur doit présenter au juge-arbitre sa licence avec la mention "CERTIFICAT MÉDICAL PRÉSENTÉ".
Si cette mention ne figure pas sur la licence il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validation (daté de moins d'un an). S'il ne peut pas présenter sa licence, une pénalité financière est appliquée.
Il est toutefois autorisé à jouer s'il peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base de données fédérale (SPID) (soit par Smartping, soit par internet). Si la mention "ni entraînement, ni compétition" y figure, il devra également fournir un certificat médical en cours de validité. (application de l'article 1 du chapitre I, titre I des règlements sportifs) (page 77)

Les personnes présentes sur "le banc" situé à proximité de l'aire de jeu, doivent être titulaires d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. (rappel : un seul "coach" par joueur pour les compétitions individuelles); le juge-arbitre doit s'assurer de leur licenciation (application de l'article 1 du chapitre I, titre I des règlements sportifs) (page 77)

ABANDON : En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue ainsi : "Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée."
(application de l'article 7.2 du chapitre II, titre IV des règlements administratifs) (page 55)